

LE COMPTE PERSONNEL DE FORMATION

Votre Guide




VERTEGO

DÉFINITION DU CPF

“

Le Compte Personnel de Formation est un dispositif visant à favoriser l'accès du salarié à la formation professionnelle tout au long de la vie et en toute autonomie :
en fonction de la durée d'années travaillée,
toute personne a droit à des heures de formation
et ce même si elle change de travail ou se retrouve au chômage.

”

Qui est concerné par le Compte Personnel de Formation (CPF)?

Le CPF est accessible à toute personne de 16 ans et plus :

- Salarié
- Membre d'une profession libérale ou d'une profession non salariée
- A la recherche d'un emploi

Pourquoi utiliser son CPF ?

L'objectif du CPF est de sécuriser votre parcours professionnel et de prendre en main votre avenir professionnel.

Vous pouvez l'utiliser pour :

- Evoluer
- Vous reconvertir dans un autre domaine
- Valider vos acquis
- Faire reconnaître vos compétences

Une seule condition : votre formation doit être certifiante.



FONCTIONNEMENT DU CPF

Les nouveaux acquis de droits se font à hauteur de **500€** ou **800€** **par an**, selon les profils :

- le compte des diplômés d'un CAP/BEP ou plus s'incrémente de 500€ par an, plafonné à 5000€.
- le compte des personnes non diplômées ou possédant un diplôme ou une certification inférieurs au niveau du CAP/BEP s'incrémente de 800€ par an, plafonné à 8000€.



Le CPF est alimenté de manière automatique chaque année au cours du second trimestre.

Pour en bénéficier, il suffit de créer son Compte Personnel Formation à l'aide de son numéro de sécurité sociale.

Depuis Juin 2021, la Caisse des Dépôts qui gère le CPF a instauré **un délai minimum de 11 jours** entre l'achat d'une formation et sa date de début.

Comment abonder son CPF ?

1. Un abondement «en temps» de l'entreprise

L'entreprise autorise le collaborateur à suivre tout ou partie de sa formation sur son temps de travail.

Cela permet au salarié de garder un maintien de son salaire sans avoir à poser un congé.

2. Un abondement «financier de l'entreprise

L'entreprise prendra alors à sa charge une partie des frais pédagogiques de la formation.

Pour cela, 2 procédures différentes :

- Soit en passant directement par l'organisme de formation qui retirera l'abondement du prix de la formation sur l'application CPF et vous facturera cette somme
- Soit en passant par l'Espace des Employeurs et des Financeurs (EDEF), le portail relié à net-entreprises qui permet à votre employeur de verser, via un virement bancaire, une "dotation volontaire". Le collaborateur se verra verser une somme sur son compte CPF par son entreprise. Libre à lui ensuite de l'utiliser comme il le souhaite ou sur une formation identifiée en cas d'accord avec son employeur.

Autre possibilité en cas d'un accord collectif dans l'entreprise : une dotation dite «droits supplémentaires».

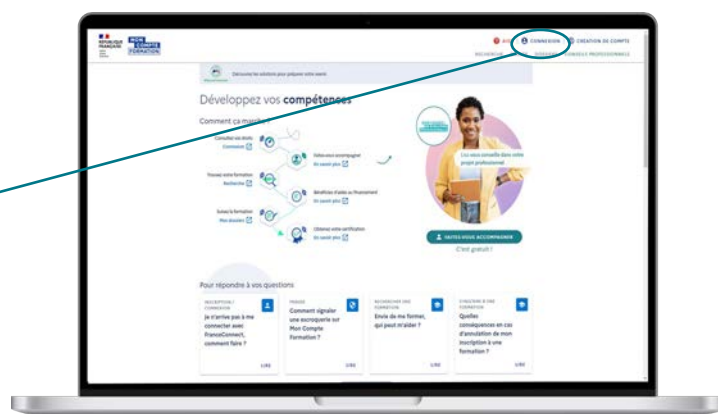
VERTEGO vous accompagne dans l'utilisation de vos droits de formation !

Depuis le 21 novembre 2019, l'application « Mon Compte Formation » a été lancée par le Ministère du Travail, en complément du site moncompteformation.gouv.fr

Vous pouvez désormais aisément consulter le montant de vos droits à la formation, chercher la formation qui vous correspond puis réserver et payer directement l'organisme de formation avec votre montant disponible en euros sur votre compte CPF.

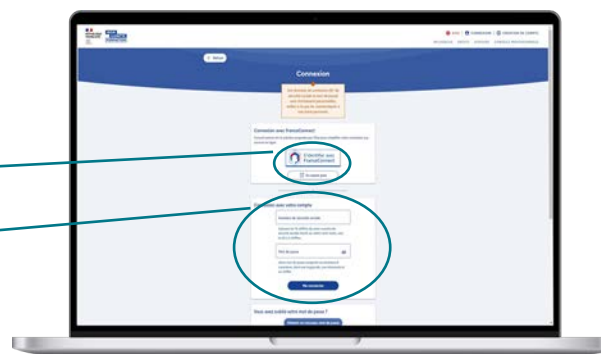
1 Vous avez déjà un compte formation?

- Rendez-vous sur : www.moncompteformation.gouv.fr.
- Cliquez sur le bouton **CONNEXION**



Connectez-vous à l'aide de :

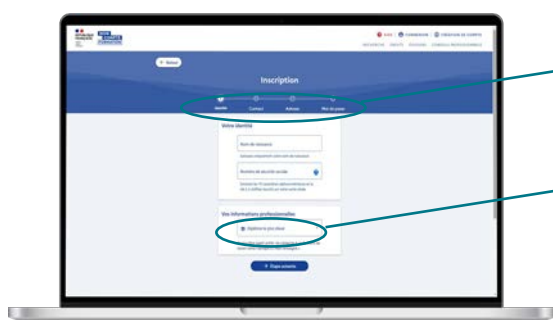
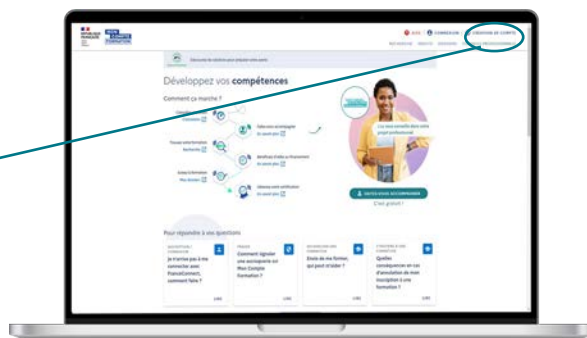
- FRANCE CONNECT ou
- votre numéro de sécurité sociale et mot de passe.



OU

Vous n'avez pas encore créé votre compte formation? Suivez le guide !

- Rendez-vous sur le site : www.moncompteformation.gouv.fr ou sur l'application mobile «Mon compte formation».
- Cliquer sur le bouton « Création de compte ».



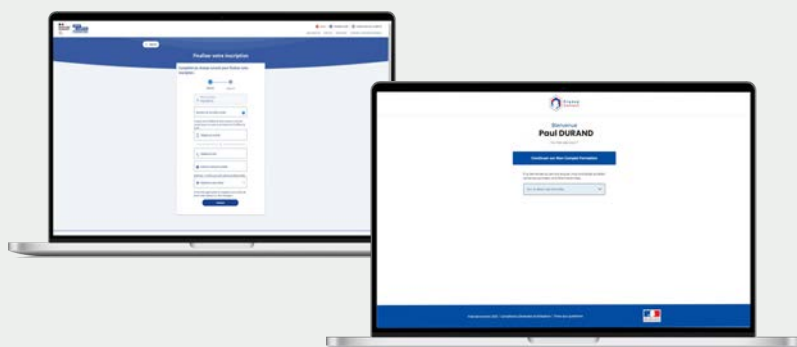
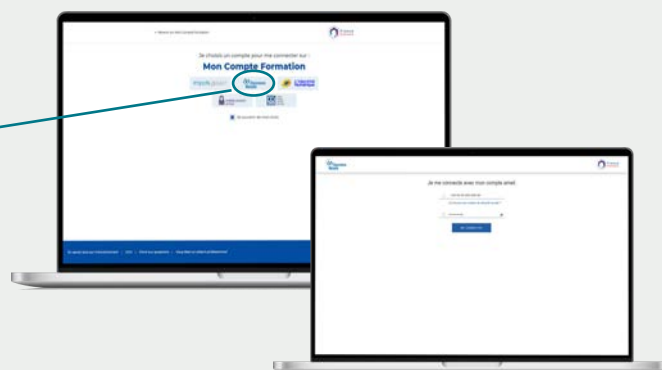
- Renseignez vos informations personnelles : identités, contact, adresse et mot de passe.
- Inscrivez votre niveau de diplôme le plus élevé.

**Félicitations, votre compte est créé.
Vous visualisez désormais vos droits de formation en euros.**

Pour s'identifier avec FRANCE CONNECT

Vous devez obligatoirement vous inscrire.

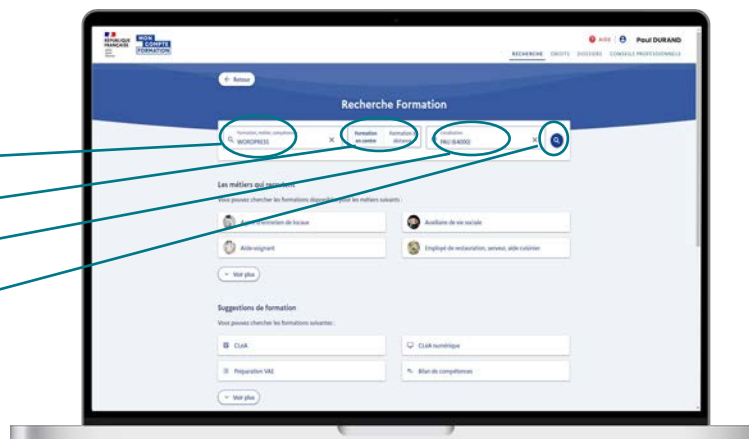
- Cliquez sur le bouton FRANCE CONNECT, puis choisissez l'identité numérique Ex : ameli.fr .
- Finalisez votre inscription en renseignant votre IDENTITÉ et ADRESSE.



**Vous pouvez maintenant
rechercher votre formation
et vous inscrire en ligne !**

2 Trouvez votre formation?

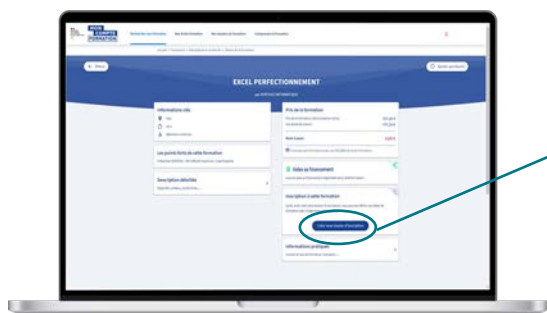
- Rendez-vous sur : www.moncompteformation.gouv.fr ou sur l'application mobile «Mon compte formation»
- Une fois connecté à votre compte, inscrivez dans le moteur de recherche, la formation souhaitée, la modalité (centre de formation ou à distance)
- Si en présentiel, inscrivez la ville : PAU
- Cliquez sur la loupe pour valider la recherche.



- Une fois la page de résultats affichée, il est possible d'affiner sa recherche en cliquant sur le bouton **FILTRE** et/ou **TRI**
- Cliquez sur le bouton **ENREGISTRER ET FERMER** pour obtenir votre résultat.

3 S'inscrire à ma formation ?

Vous avez trouvé la formation idéale? Suivez les instructions pour vous inscrire en ligne.



- Sélectionnez ma formation
- Cliquez sur le bouton «Créer mon dossier d'inscription» et suivez les instructions

- Attendez la validation de votre dossier des équipes de VERTEGO (sous 48h)
- Acceptez et confirmez votre inscription directement sur :

www.moncompteformation.gouv.fr ou sur l'application mobile «Mon compte formation» (sous 4 jours maximum)

Félicitations, vous êtes inscrit à votre formation chez VERTEGO !

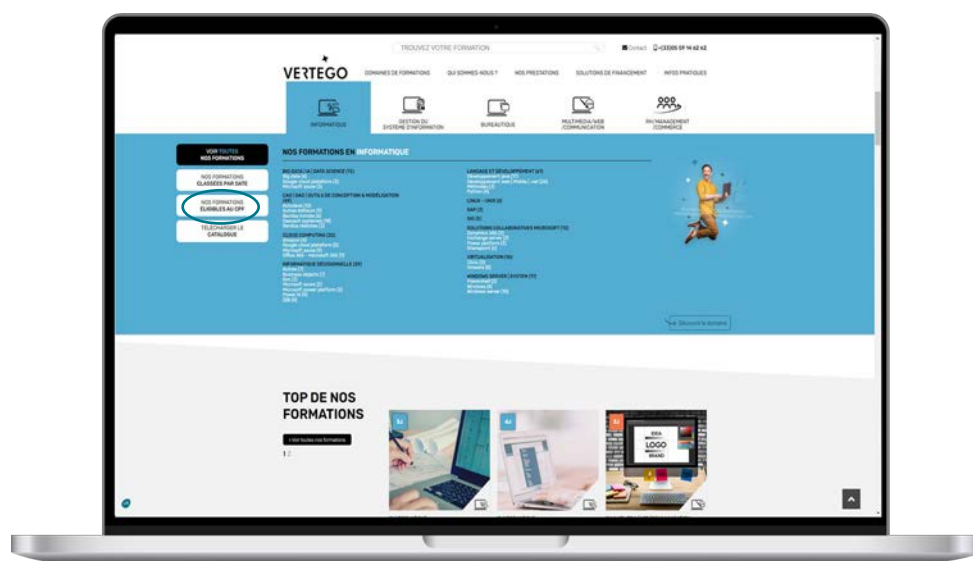
INFORMATIONS UTILES

Le site et l'application  servent à :

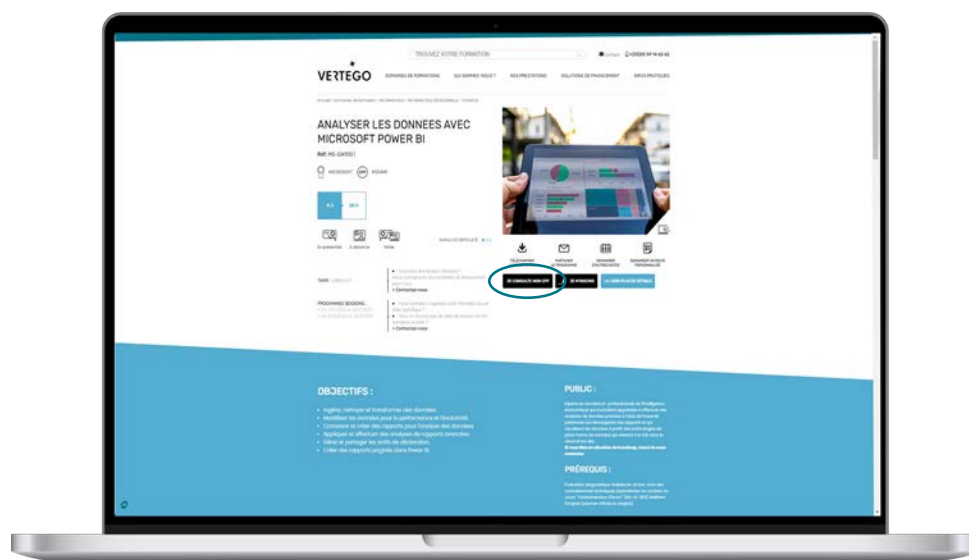
- Référencer les formations éligibles au CPF de tous les organismes de formation
- Centraliser toutes les étapes nécessaires à l'utilisation de votre CPF : cumul de vos droits individuels et paiement en direct de l'organisme de formation choisi
- Recevoir les abondements de Pôle Emploi ou des entreprises qui souhaitent participer au financement de la formation de leurs salariés
- Recevoir les dotations des entreprises - versements volontaires ou obligatoires - sur les comptes CPF de leurs salariés
- Le CPF n'est utilisable que durant la vie active. Dès qu'un salarié fait valoir ses droits à la retraite, son compte est clôturé et ses droits CPF sont alors gelés. Ainsi, si vous décidez de suivre une formation, pensez à bien faire la demande au plus tard pendant l'année qui précède votre départ à la retraite.

LES FORMATIONS ÉLIGIBLES AU CPF SUR VERTEGO.FR

Pour chaque grand thème : un catalogue des formations éligibles au CPF



Accéder au programme choisi directement depuis notre site vertego.fr !



En 1 seul clic, vous accédez à votre sélection sur le site moncompteformation ou sur l'appli.

Maintenant, il ne vous reste plus qu'à vous inscrire !

Un renseignement? Un accompagnement personnalisé ?



Contactez-nous :

05 59 14 62 62

contact@vertego.fr

RÉVÉLER LES TALENTS DE DEMAIN.

vertego.fr | contact@vertego.fr | +33 (0)5 59 14 62 62

Siège social : Europa Premium, 4 rue Johannes Kepler 64000 PAU